



## AVIS SUR LE GESTIONNAIRE D'INFRASTRUCTURE ! *POURQUOI LES ELUS CFE-CGC et UNSA-GATC ONT REFUSE DE PARTICIPER AU VOTE.*

Lors de la séance du CDEP du jeudi 19 mai 2011, nos élus ont décidé de ne pas participer au vote de l'avis pour les raisons suivantes :

- la création du département GDI ne peut valablement pas être dissociée de la mise en place de la mission GI.
- Le département GDI étant constitué du strict minimum, il aura besoin par la suite de compétences d'autres départements de la RATP et notamment du département M2E pour ses activités de maintenance patrimoniale.

Ces activités doivent être cadrées par des conventions ; *pour nous il est essentiel de disposer des ces conventions pour pouvoir apprécier comment M2E va travailler demain avec le GI* afin de mesurer les effets sur ce département et les risques de tensions humaines et économiques.

En effet, cette nouvelle organisation va entraîner avec certitude un surcoût et un accroissement d'activités pour un certain nombre d'agents. *Le dossier reste muet sur ces sujets !!*

- la mise en place du GI remet complètement en cause la logique d'organisation actuelle de la Maîtrise d'Ouvrage d'Art (MOA). Il faut savoir que la MOA travaille pour l'EPIC dont le GI, mais également pour la province et l'étranger. Nous ne connaissons pas son schéma

directeur avec une répartition de l'activité GI reste de l'EPIC et hors EPIC.

➤ le rattachement du Contrôle Général de Sécurité (CGS) au GI ne peut être considéré comme un simple rattachement hiérarchique. *La direction doit apporter la preuve que ce changement ne dégrade pas la sécurité, mais l'améliore au contraire.*

➤ par ailleurs ce dossier ne comprend ni le coût de mise en place du projet, ni les moyens qui seront nécessaires pour faire vivre le nouveau système comptable.

➤ la répartition de la dette entre le GI et le reste de l'EPIC ainsi que le nouveau contrat STIF auront une incidence majeure sur le modèle économique et notamment sur les modalités de mise à disposition des infrastructures par le GI à l'opérateur de transport : **CES ELEMENTS SONT INCONNUS A CE JOUR !!**

➤ le département GDI ne dispose pas de toutes les ressources pour assurer l'ensemble des missions qui lui sont attribuées par la loi. Il s'agit donc d'un compromis, d'après la Direction, ou encore d'une situation transitoire. *En conséquence les élus devraient disposer d'éléments complémentaires chiffrés de compréhension pour savoir où va l'entreprise !!*

Pour conclure, le projet présenté ne peut être dissocié de la mise en place de la mission GI. Ce projet n'est pas abouti et il manque de nombreuses informations essentielles dans le dossier remis aux élus du CDEP M2E !!

**Les élus CFE-CGC et UNSA-GATC ont donc été dans l'impossibilité d'émettre un avis et n'ont pas participé à ce vote !!**  
*Il est à noter qu'un avis a quand même été émis sur ce sujet par d'autres élus lors de cette séance du CDEP M2E.*